

Appel à propositions de projets de recherche (Seed funding) pour l'année 2024

Contexte

Le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne (CIRM) est un projet pilote de l'Université de Lausanne pour une période de 8 ans (2018-2026). Il a pour but de renforcer les connaissances sur les problématiques spécifiques aux régions de montagne (réchauffement climatique, vulnérabilité économique, aménagement du territoire par ex.) en les appréhendant par différentes approches méthodologiques portées autant par les sciences naturelles que les sciences humaines et sociales ou les sciences de la santé. Il atteint ces objectifs en soutenant des projets de recherche interdisciplinaire, en réalisant des synthèses thématiques et en organisant des événements scientifiques.

Pour la période 2023-2026, le CIRM concentre ses activités en priorité sur les Alpes vaudoises et valaisannes et sur le massif jurassien et organise ses travaux autour de la notion du « bien vivre en montagne ».

Appel à propositions de projets de recherche

Afin de favoriser le démarrage de nouveaux projets interdisciplinaires, le CIRM met à disposition des fonds (*seed funding*). Limités à un maximum de CHF 20 000.- par projet, ces fonds doivent servir au démarrage de projets *interdisciplinaires* (mise en réseau notamment), réalisés en priorité dans les trois régions d'étude et autour de la notion du « bien vivre en montagne ». Les projets financés doivent dans la mesure du possible déboucher sur un projet de recherche plus ambitieux, sur financement extérieur. Les fonds demandés peuvent être complétés par d'autres sources de financement. Les porteurs de projets pourront éventuellement demander un financement complémentaire en 2025 (uniquement pour accompagner le dépôt d'un projet au Fonds national ou un organisme de financement similaire). Trois types de projets sont financés :

- 1) des projets de recherche fondamentale ;
- 2) des projets de recherche appliquée ;
- 3) des projets de valorisation de résultats de recherche.

Cette année, les projets qui intègrent des chercheur·e·s des sciences humaines et sociales et des sciences naturelles ou de la santé (interdisciplinarité « forte ») et qui intègrent des scientifiques et des acteurs du territoire, en particulier le Jura, et notamment les partenaires du CIRM (transdisciplinarité) seront privilégiés.

Les projets seront évalués par le Conseil du CIRM, sur la base des critères suivants :

- 1) qualité scientifique ;
- 2) caractère inter- et transdisciplinaire ;
- 3) intérêt par rapport à la thématique du « bien vivre en montagne » ;
- 4) potentiel de développement vers un projet de plus grande ampleur (effet levier)

Règlement

1. Les projets sont ouverts aux [membres du CIRM](#) (selon la liste au moment de l'appel). Le projet est déposé par un-e répondant-e, qui est l'un-e des membres UNIL du CIRM, avec un contrat permanent. Peuvent être associés au groupe de recherche, d'autres chercheurs de l'UNIL ou d'autres institutions, ainsi que les [partenaires du CIRM](#).
2. Les propositions (rédigées en français ou en anglais) devront être déposées sous la forme d'**un seul fichier pdf**, auprès de Christelle Monnet, secrétaire du CIRM (christelle.monnet@unil.ch) **jusqu'au 15 janvier 2024**. Le fichier comprendra :
 - le formulaire administratif annexé dûment rempli ;
 - un descriptif du projet (**6 pages max.**, selon formulaire annexé) comprenant le titre, les objectifs scientifiques, l'organisation de la recherche, les résultats attendus et trois sections décrivant les modalités de la recherche inter- et transdisciplinaire, l'intérêt par rapport au « bien vivre en montagne » et le potentiel de développement vers un projet de plus grande ampleur ;
 - la composition de l'équipe de recherche ;
 - un curriculum vitae du chef de projet (2 pages max.) ;
 - d'éventuels documents annexes.
3. Les fonds peuvent être engagés à partir du 1^{er} mars 2024 et devront être utilisés en 2024. Ils peuvent concerner autant des salaires que des frais de recherche (matériel, déplacements, séminaires, etc.). Un rapport scientifique devra être rendu au maximum 3 mois après la fin du projet.
4. Les bénéficiaires du financement s'engagent à participer à deux ateliers interdisciplinaires d'une demi-journée, réunissant les membres des différents projets. Ces ateliers visent un échange sur la pratique des recherches interdisciplinaires.

Renseignements :

Prof. Emmanuel Reynard, Directeur du CIRM
emmanuel.reynard@unil.ch ou +41 79 331 72 44